

Réforme des APE : musculation, soupape et (finalement) auditions

Les députés wallons auraient dû voter le projet de décret sur les APE. Raté. Tout ça partait mal, mais finalement, on va pouvoir causer. Et surtout écouter : il y aura des auditions.

● Pascale SERRET

Au Parlement wallon, ce n'est pas toujours la nuit qui porte conseil. Hier, par exemple, c'était le temps de midi.

Après des échanges féroces en matinée et un blocage sur le gros dossier de la réforme des APE (aides à la promotion de l'emploi), qui aurait dû être voté ce mardi, la commission a été suspendue. Un bureau élargi était convoqué à l'heure du lunch. Un peu après 15 h, les chefs de groupe pouvaient revenir avec un compromis en trois dates.

De quoi permettre à chacun de sauver la face.

« Ce n'est pas de la flibuste »

Hier, la réforme des APE,

portée par le ministre Pierre-Yves Jeholet, aurait donc dû être soumise au vote en commission de l'Emploi (nos précédentes éditions).

Mais à la grande surprise de la majorité, l'opposition PS et Écolo a déposé la veille une petite vingtaine d'amendements, envoyés directement au Conseil d'État. Du coup, le vote est reporté de 30 jours, le temps de recevoir l'avis de la haute juridiction. En clair, la procédure ne suspend pas les travaux mais la commission ne peut pas voter.

Au MR et au cdH, on accuse l'opposition de « *tuer la démocratie en détournant le règlement* » et « *d'instrumentaliser le Conseil d'État pour gagner du temps sur une réforme nécessaire et attendue par le secteur* ».

Mais il n'est toujours pas question d'organiser des auditions. Or, c'est ce que réclame l'opposition depuis des semaines. Exaspéré, le chef de groupe PS Pierre-Yves Dermagne monte dans les tours : « *En commission du Budget, le moindre fabricant de soupapes est entendu pour évoquer la fiscalité automobile. Et ici, rien. C'est totalement incompréhensible ! Ceci n'est pas de la flibuste, c'est de la résistance parlementaire.* »

Parce que, résume l'opposition, le projet continue à faire peur au secteur (non-marchand et pouvoirs locaux) et qu'on refuse de l'entendre.

L'accord en trois dates

Le ministre soutient que ce sont « *les mensonges de l'opposition et de la FGFB* » qui font peur aux travailleurs. Et que lui, il s'en prend « *plein la tronche depuis des mois sur les APE* », malgré une concertation qui a pris « *des milliers d'heures.* »

C'est l'impasse. Le chef de groupe cdH Dimitri Fourny propose une suspension de séance, pour trouver une issue.

Trois heures plus tard, l'accord est là. L'opposition renonce à demander l'avis du Conseil d'État. Des auditions des pouvoirs locaux, des employeurs du non-marchand et des travailleurs seront finalement bien organisées le 31 janvier. Le 26 février, on passe au vote en commission pour la réforme mais aussi pour les projets de décrets des ministres, qui seront les futurs responsables du système réformé. Et le 20 mars, ce sera le vote définitif en plénière.

Fin de partie. Pour le moment. ■